



Enquête unifiée auprès des entreprises – annuelle

## Enquête de 2008 sur les industries de services : services de réparation et d'entretien

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at 1-888-881-3666.

### Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2008 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

**Ligne d'aide : 1-888-881-3666**

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, à moins que leur consentement n'ait été obtenu au préalable. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

### D'INFORMATION Table des matières SEULEMENT

Page

B - Activité commerciale principale .....	2
C - Renseignements sur la période de déclaration .....	4
F - Caractéristiques de l'industrie .....	4
G - Effectif .....	4
H - Ventes selon le type de client .....	5
J - Transactions internationales .....	5
Renseignements généraux .....	5
But de l'enquête .....	5
Ententes de partage de données .....	5



## B - Activité commerciale principale

### 1. Veuillez décrire les activités principales de votre entreprise.

Pour nous assurer que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement les activités principales de votre unité commerciale.

### 2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

#### Réparation et entretien de véhicules automobiles

Pour les besoins de la présente enquête, la réparation et l'entretien de véhicules automobiles comprennent les travaux effectués sur des automobiles, des camions, des fourgonnettes et des camions commerciaux gros porteurs.

Si votre unité commerciale est spécialisée dans l'un des services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles suivants, à l'exception de la réparation du système d'échappement de véhicules automobiles, veuillez choisir « Autres services spécialisés de réparation et d'entretien de véhicules automobiles » (voir la liste d'inclusions ci-dessous).

#### Réparation générale et entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles

##### Inclure :

- la réparation et l'entretien du moteur;
- le remplacement du système d'échappement;
- la réparation de la transmission et du système électrique;
- l'alignement de train avant;
- la réparation de freins pour véhicules automobiles;
- la réparation de suspensions pour véhicules automobiles;
- la réparation de radiateurs;
- la remise en état et la réparation de ressorts pour véhicules automobiles;
- la réparation et le remplacement de la transmission;
- la réparation électrique de véhicules automobiles;
- l'installation et la réparation de climatiseurs pour véhicules automobiles;
- la conversion des systèmes au carburant pour véhicules automobiles;
- les entreprises qui se spécialisent dans la réparation et le remplacement des moteurs.

##### Exclude :

- les concessionnaires de véhicules automobiles et de pièces qui fournissent des services de réparation;
- les magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles qui vendent au détail des pièces et des accessoires, neufs et remis à neuf, et qui réparent des automobiles;
- les stations-service qui vendent au détail du carburant et qui fournissent des services de réparation pour les véhicules automobiles.

#### Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles

Unités commerciales dont l'activité principale consiste à remplacer et à réparer les systèmes d'échappement des véhicules automobiles.

#### Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles

##### Inclure :

- la restauration d'automobiles anciennes et classiques;
- la fabrication par conversion sur mesure de limousines;
- le rembourrage et la décoration d'automobiles;
- les ateliers de débosselage et de peinture;
- la réparation de véhicules automobiles accidentés;
- la réparation de carrosseries de camions ou de remorques;
- les ateliers de réparation de châssis d'automobiles.

##### Exclude :

- la fabrication et la modification de véhicules automobiles en usine (fabrication de matériel de transport).

#### Autres services spécialisés de réparation et d'entretien de véhicules automobiles (p. ex. ateliers de réparation de freins, de transmission ou de radiateur)

##### Inclure :

- l'installation et la réparation de climatiseurs pour véhicules automobiles;
- la réparation de freins pour véhicules automobiles;
- la remise en état et la réparation de ressorts pour véhicules automobiles;
- la réparation électrique de véhicules automobiles;
- l'alignement de train avant;

- la conversion des systèmes au carburant pour véhicules automobiles;
- la réparation de suspensions pour véhicules automobiles;
- la réparation de radiateurs;
- la réparation et le remplacement de la transmission.

**Ateliers de remplacement de glaces et de pare-brise**

**Inclure :**

- les services de remplacement et de teintage de glaces de véhicules automobiles.

**Lave-autos**

**Inclure :**

- les ateliers de finition pour automobiles;
- les unités de lavage mobile (camions, automobiles);
- les services de cirage et de polissage de véhicules automobiles.

**Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles (p. ex. centres de diagnostic, évaluation des émissions d'automobiles, réparations de pneus, services de vidange d'huile et de lubrification)**

**Inclure :**

- les centres de diagnostic pour véhicules automobiles;
- les services de lubrification et d'antiroille;
- les services d'évaluation et de vérification des émissions (sans réparation);
- la réparation de pneus.

**Exclude :**

- le rechapage des pneus (fabrication de pneus);
- la réparation des climatiseurs autres que ceux des automobiles (réparation et entretien d'appareils ménagers).

**Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision**

**Inclure :**

- la réparation et le calibrage d'instruments de mesure électrique;
- la réparation d'instruments nautiques et d'instruments de navigation;
- la réparation d'équipement photographique;
- la réparation d'instruments de précision;
- la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipement connexe;

- la réparation d'équipement électronique;
- la réparation de matériel pour contrôle de procédé industriel;
- la réparation d'équipements stéréo;
- la réparation de téléviseurs.

**Exclude :**

- les détaillants, les grossistes et les fabricants de matériel électronique neuf qui fournissent des services de réparation et d'entretien comme activité secondaire;
- le rebobinage d'induits et la reconstruction de moteurs électriques;
- l'installation et la réparation de serrures.

**Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel**

**Inclure :**

- les services de forgeron;
- la réparation de machinerie et de matériel de construction;
- l'entretien d'extincteurs;
- la réparation de machinerie et de fournitures industrielles;
- la réparation de moteurs électriques;
- la remise en état de contenants et fûts métalliques pour expédition;
- la réparation de matériel de refroidissement et de réfrigération non domestique;
- les services de nettoyage de réservoirs et de cheminées;
- les services de réparation de soudure.

**Exclude :**

- la réparation et l'entretien de véhicules automobiles et de matériel électronique;
- les détaillants, les grossistes et les fabricants de machines et de matériel d'usage commercial et industriel qui fournissent des services de réparation et d'entretien comme activité secondaire;
- le rebobinage d'induits ou la reconstruction de moteurs électriques;
- la réparation et la révision des avions en usine;
- la réparation et la révision des locomotives et des wagons en usine;
- la réparation et la révision des navires dans un chantier naval;
- la réparation et l'entretien des avions dans un hangar;
- la réparation et l'entretien des wagons et des locomotives dans un dépôt ferroviaire;

- la réparation et la révision des navires en dock flottant.

Si aucune des activités susmentionnées ne correspond à votre source principale de revenus, veuillez téléphoner au **1-888-881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

**3. Est-ce que l'unique but de cette unité commerciale est de fournir des services à votre entreprise mère, à une entreprise affiliée ou à un bureau professionnel? (oui-non)**

Si vous répondez **oui**, veuillez indiquer le nom de l'entreprise ou du bureau dans l'espace prévu à cet effet.

## C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009**. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

## F - Caractéristiques de l'industrie

**4. Vente de marchandises, de pièces et d'accessoires (pour la revente dans le même état qu'au moment de l'achat)**

**Include :**

- les ventes de carburants pour véhicules automobiles;
- les autres marchandises d'usage courant.

**5. Autres ventes**

**Include :**

- le remorquage;
- le recyclage;
- les ventes de matières et fournitures recyclées et jetées au rebut.

## Stock

### Pièces et accessoires, questions 7 à 9

Incrire la valeur comptable des stocks (p. ex. le montant inscrit dans les livres comptables).

**Include :**

- les stocks d'ouverture et de fermeture de tous genres;
- les matières premières;
- les biens en cours de fabrication;
- les produits finis;
- les pièces qui sont à l'origine des revenus de réparation et d'entretien;

- les biens achetés pour la revente.

Le stock de fermeture devrait révéler tous les rajustements des stocks.

**Exclude :**

- les stocks gardés en consignation pour autrui.

## G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

**1. Nombre de partenaires et de propriétaires, non salariés (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)**

Pour les entreprises non constituées en sociétés, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

**2. Employés rémunérés**

**a) Nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration**

Pour calculer le nombre moyen d'employés, ajoutez le nombre d'employés pour la dernière période de paye de chaque mois de la période de déclaration et divisez cette somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois).

**Exclude:**

- les partenaires et les propriétaires, non salariés, déclarés à la question 1 ci-dessus.

**b) Pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à plein temps**

Un employé à plein temps est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

**3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)**

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à forfait pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

**4. Nombre de bénévoles ayant travaillé durant la période de déclaration (estimations acceptées)**

Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés, qui sont au service de votre organisation durant l'année financière.

**5. Nombre d'heures travaillées par l'ensemble des bénévoles durant la période de déclaration (estimations acceptées)**

Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

## H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

### 1. Clients au Canada

#### a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec le secteur des entreprises.

##### Inclure :

- les ventes à des sociétés d'État.

#### b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs des entreprises ou des administrations publiques.

#### c) Administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

##### Inclure :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

### 2. Clients à l'extérieur du Canada

Veuillez déclarer le pourcentage du total des ventes conclues uniquement avec des clients étrangers qui consomment à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

#### Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

## J - Transactions internationales

Cette section vise à mesurer la valeur des transactions internationales en matière de biens, de services et frais de redevances et de licences. Elle comprend les **services et les biens importés** achetés à l'étranger ainsi que la valeur des **services et biens exportés** aux clients étrangers. Veuillez déclarer également les redevances, droits, contrats de licence et redevances de franchisage payés aux clients étrangers ou reçus d'eux. Ces services couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises.

## Renseignements généraux

### But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

#### Couplage de données

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

**Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.**

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

**Merci!**